

Pour être tuteur

DE	BP ou CQP AMV
BESSAC BE VTT BPJEPS VTT DEJEPS VTT AQA VTT AMM/GHM + CQC VTT	BESSAC BE VTT BP VTT/ cyclisme traditionnel/BMX DE VTT cyclisme traditionnel/BMX BP CYCLISME AQA VTT AMM/GHM + CQC VTT UCC VTT CQP AMV seulement pour les CQP AMV

2 ans de diplôme révolus pour les BP et les DE

1 an de diplôme révolu pour les CQP AMV

Pouvoir démontrer d'un lien contractuel avec la structure qui porte le contrat/ convention

Le tuteur ne peut avoir plus de 2 stagiaires en même temps

Le tuteur doit avoir sa carte professionnelle en cours de validité

Les stagiaires BP et DE peuvent être en solo après

- 35 heures d'observation
- 35h de co-encadrement